

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
 O Prise en charge : pec@mupras.com
 O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-786134

A76673



Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 123.11

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ZEFZAFY AMINE

Date de naissance : 29/02/1984

Adresse : Riad Al Andalous AMBRA3 Appt 12

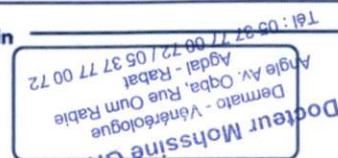
B103. Hdy Riad Rabat

0668493088

Total des frais engagés : 1219.50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 22/02/2023

Nom et prénom du malade : BECRADA Samia

Age : 36 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : BXTELE

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Rabat

Le : 25 SEP 2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
<u>27</u>	<u>ca</u>		<u>202511</u>	INP : <u>11/11/11</u> Date : <u>11/11/11</u> N° de la facture : <u>202511</u> Montant : <u>100,00</u> Paiement : <u>100,00</u> Signature : <u>Monsieur Mousset</u>
<u>02</u>				
<u>213</u>				

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	22/02/2023	1018,50

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

Docteur Mohssine Ghfir

Ancien spécialiste en Dermatologie à l'Hôpital

Militaire d'Instruction Mohamed V de Rabat

Dermatologue - Vénéréologue

(Femmes - Hommes - Enfants)

Spécialiste des maladies de la peau, des cheveux, des ongles

Spécialiste des Infections Sexuellement Transmissibles

Chirurgie dermatologique

الدكتور محسن غفير

طبيب أخصائي سابق بالمستشفى العسكري محمد الخامس بالرباط

أخصائي في الأمراض الجلدية و التناسلية

(نساء، رجال، أطفال)

أخصائي في أمراض الجلد و الشعر والأظافر

أخصائي في الأمراض المتنقلة جنسياً و جراحة الجلد

Rabat, le

22. 02. 2023

الرباط، في

Dr Sanaa BERRADI

300,00

1. Demolog dépn'stak mousse
le soin , à mincer

418,50

2. Neosoin HQ gel

le soin sur les malles

300,00

3. Dermalium SD eau

Tous les 02 heures si
exposition solaire

T: 1018,50

Pendant 03 mois

دكتور محسن غفير

Mobile: 05 37 77 00 72 / 05 37 77 00 72

Agdal - Agdal - Rabat

Dermologue et Vénérologue

ملتقى شارع عقبة و زنقة أم الربيع إقامة أركانة، رقم 8، الطابق الثاني - أكدال - الرباط (أمام صيدلية عقبة) الهاتف: 05 37 77 00 72 - النقال: 06 52 74 74 76

'pharmacie LA VITALITE - Rabat

Manal ZEFZAFY

0537711684

croisement avenue ben barka et avenue attuya secteur 6 bloc g n8 hay ryad, rabat



Facture N° FAC-41307

Date : 22/05/2023

Mme SANAA BERRADA

Maroc

Produit

Produit	Qté.	P.U	Total
DERMALIUM CREME SOLAIRE	1	300,00	300,00
DEPILIA ACNEPILIA MOUSSE ANTI-IMPERFECTIONS 150ML	1	300,00	300,00
NEOSOINS GEL HQ DEPIGMENTANT 30G	1	418,50	418,50

Total Organisme	0 DHS
Total Client	1 018,50 DHS
Total	1 018,50 DHS

Arrêté la présente facture à la somme de : mille dix-huit DHS et cinquante centimes

PHARMACIE LA VITALITÉ
D. Manal ZEFZAFY
Av. Attuya, Secteur 6, Bloc G
Hay Riad - Rabat Tel. 0537711684
ICE 000801414000097-INPE 102066727

IF : 40120593 RC : 92312 ICE : 000801414000097-INPE:102066727

Tel : 0537711684

Adresse : croisement avenue ben barka et avenue attuya secteur 6 bloc g n8 hay ryad, rabat